



MUNICIPALITÉ DE  
**LAC-TREMBLANT-NORD**

---

**OBJET : Enregistrement référendaire : Interdiction de location à court terme dans une résidence principale**

Bonjour,

Comme vous le savez désormais, la municipalité poursuit le processus d'adoption des règlements interdisant la location à court terme dans les résidences principales sur l'ensemble du territoire de Lac-Tremblant-Nord. Il convient de noter que les modifications apportées aux règlements précédents interdisaient déjà la location à court terme (30 jours et moins) dans notre municipalité.

Comparativement au processus habituel pour les changements de règlements, le processus pour les règlements concernant la location à court terme est beaucoup plus lourd qu'à l'habitude.

En premier lieu, lors de la séance du conseil municipal du 11 mars, un règlement général fut adopté pour interdire la location à court terme dans les résidences principales. En deuxième lieu, suite à cette adoption et conformément à la Loi, 25 règlements distincts pour chacune des 25 zones de la municipalité ont été adoptés lors de la séance du conseil du 8 avril dernier.

**Procédure d'inscription - Registre référendaire**

Les 25 règlements adoptés étant sujets à une approbation référendaire, toute personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire peut demander qu'un de ces règlements fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

À cet effet, afin de respecter la loi, 25 registres référendaires distincts, soit un par règlement adopté, seront **accessibles uniquement de 9h00 à 19h00 le vendredi 28 avril 2023 au bureau municipal situé au 2044-2 chemin du Village, Mont-Tremblant, J8E 1K4.**

Les résultats de la procédure d'enregistrement seront annoncés suite à la fermeture du registre.

Pour s'inscrire sur un registre, chaque citoyen doit résider dans la zone concernée par le règlement ou bien dans une des zones contiguës à celle-ci.

**Avis publics – Règlements n°2023-03 à 2023-27**

Afin de prendre connaissance de tous les détails concernant les registres référendaires, **veuillez consulter les avis publics à cet effet pour les règlements n°2023-03 à 2023-27 disponibles sur le site internet de la municipalité** au lien suivant : <https://lac-tremblant-nord.qc.ca/avis-publics-2/>

Les 25 règlements distincts adoptés pour chaque zone de la municipalité peuvent également être consultés sur le site Internet de la municipalité (<https://lac-tremblant-nord.qc.ca/reglements-et-permis/>) et au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au bureau municipal par téléphone (819-425-8154) ou par courriel ([info@lac-tremblant-nord.qc.ca](mailto:info@lac-tremblant-nord.qc.ca)).

Merci de votre attention!

***Municipalité de Lac-Tremblant-Nord***



***2-2044, chemin du Village  
Ville de Mont-Tremblant (Québec), J8E 1K4  
Heures d'ouverture : Mercredi au vendredi (9h-17h)  
Bureau : 819-425-8154***